

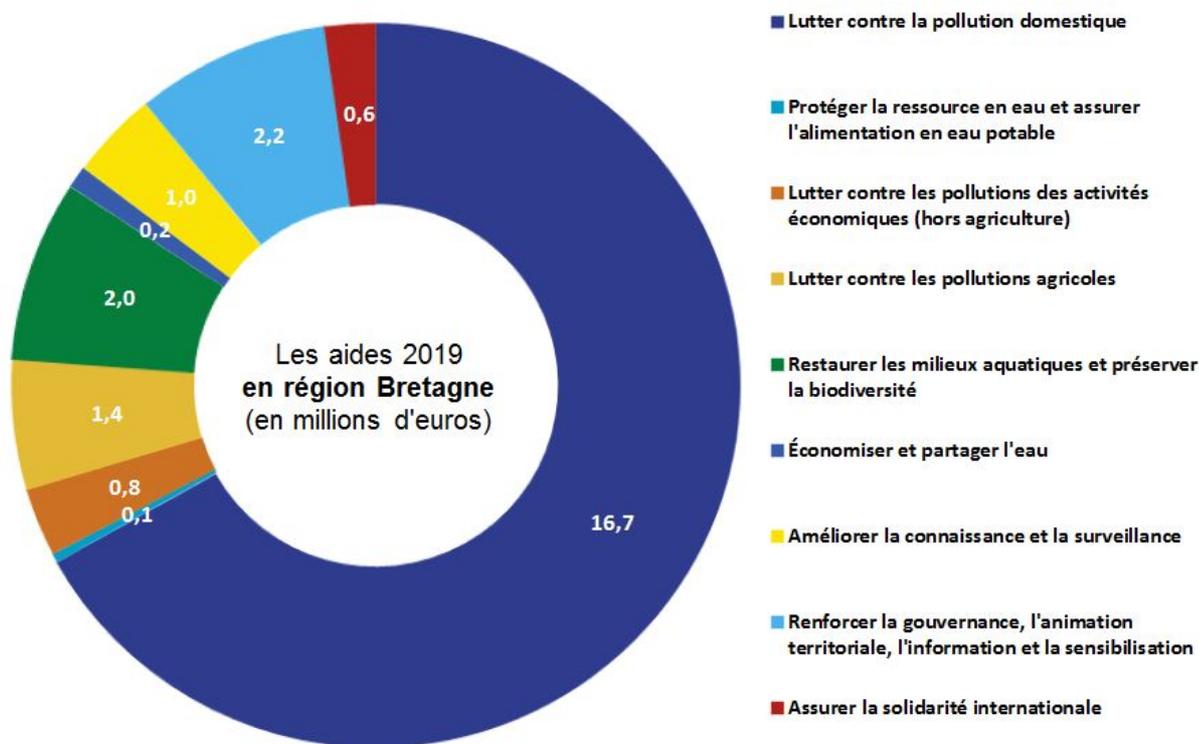
Orléans, le 04 juillet 2019

Restructuration du réseau des eaux usées au nord de l'agglomération de Rennes : 4,5 millions d'euros d'aide décidés par le conseil d'administration du 27 juin 2019

Des financements pour l'eau et les milieux aquatiques en région Bretagne : près de 25 millions d'euros d'aide engagés depuis le 1er janvier 2019, date du lancement du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dont 65 % pour la lutte contre la pollution domestique

Répartition (en millions d'euros) des aides financières par domaines d'actions (deux premiers trimestres 2019)

Plus de 65 % des aides allouées au traitement des rejets de pollution domestique et à l'amélioration de la collecte des eaux usées



Restructuration du réseau des eaux usées au nord de l'agglomération rennaise : une priorité pour reconquérir la qualité des eaux

La reconquête de la qualité des eaux est un enjeu majeur pour le bassin Loire-Bretagne. La pollution par les nitrates, les pesticides, les macropolluants, les micropolluants ou la pollution bactériologique est très prégnante sur certains secteurs, sa réduction est alors essentielle.

Le 11^e programme, ce sont des aides **bonifiées** pour une liste resserrée de systèmes d'assainissement prioritaires.

Un exemple d'opérations :

Dans ce cadre, des financements pour restructurer le réseau des eaux usées au nord de l'agglomération rennaise ont été décidés lors du conseil d'administration du 27 juin 2019.

Rennes Métropole a pris la compétence assainissement collectif et non collectif au 1er janvier 2015. Cette métropole comprend 22 systèmes d'assainissement communaux et 4 systèmes d'assainissement intercommunaux, dont le principal (Rennes-Beaurade) a une capacité de traitement de 360 000 équivalents habitants.

Les rejets de ces systèmes d'assainissement s'effectuent dans la Vilaine, le Meu, la Flume, l'Ille, la Seiche et le Linon. Le système

d'assainissement de Rennes-Beaurade est identifié comme prioritaire dans le nouveau programme de l'agence de l'eau du fait de son impact sur la qualité des eaux. En effet, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne fixe à 2027 l'échéance pour reconquérir la qualité de ces masses d'eau. Le paramètre phosphore constitue le paramètre macro-polluant le plus impactant.

Les travaux projetés s'intègrent dans une opération globale de réduction des flux rejetés au milieu, opération déclinée en plusieurs phases.

Les travaux permettront de supprimer deux déversoirs d'orage sur la partie de réseau unitaire et de réduire de 36 % le volume annuel d'eaux usées rejeté dans l'Ille et la Vilaine sur la branche nord du réseau d'assainissement des eaux usées.

Le 11^e programme place les partenariats comme un outil au service des politiques de l'eau et des milieux aquatiques

Pour mettre en œuvre son programme, l'agence de l'eau s'appuie notamment sur les partenaires permettant ainsi de démultiplier sa politique d'intervention en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité au plus près des territoires.

Le partenariat avec la Région Bretagne n'est pas nouveau mais il vient d'être réaffirmé dans une convention de partenariat validé par le conseil d'administration pour les trois prochaines années. Il permet de définir les objectifs et actions prioritaires sur lesquels l'agence de l'eau et la Région Bretagne vont travailler conjointement dans le cadre du 11^e programme d'intervention.

Contact presse :

Stéphanie Blanquart • Déléguée à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr • 02 38 51 73 11 • 06 32 64 65 23

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[YouTube](#)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Son conseil d'administration est composé pour un tiers de représentants des collectivités territoriales, pour un tiers de représentants des acteurs économiques et associatifs du bassin et pour un tiers de représentants des services de l'État.

Le conseil d'administration est présidé par **Marie-Hélène Aubert**, inspectrice générale de l'administration du développement durable.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 Orléans cedex 2
Tél : 02 38 51 73 73

agence.eau-loire-bretagne.fr